

**Approuvé le  
27 octobre 2009**

COMMISSION HARMOS ET HORAIRESCOLAIRE (HHS)

N°6/ 2009

---

## **Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2009**

### **Présent-e-s**

Mesdames et Messieurs

Frédéric Wittwer (DIP-SG), Claude Goldschmid (DIP - SG), Patrick Hess (DIP-SG), Bernard Riedweg (DGEP), Manuel Schüle (DGCO), Gilles Chamoux (SLJ), Nadia Keckeis (SCC-DIP)

Isabelle Widmer (ACG-Ville de Genève),

Didier Bellardant (GIAP),  
Bernard Matthey (ARA),

Sandra Capeder (GAPP), Anne Thorel Ruegsegger (GAPP), Sandrine Comment (GAPP)

Sabrina Duhoux (SPG), Julien Fiorina (SPG), Olivier Baud, *repl.* (SPG),

Claude Dupanloup (FASe), Nadia Mayor (FASe),

Peter Minten (CPM), Philippe Chanon (CMG), Lucia de Pinto (APFEGM)

Michael Kleiner (DCTI), Elena Santiago (AGS), Sybille Bonvin (AGS)

**SRED** : Daniela Di Mare, Marco Spagnoli

### **Excusé-e-s:**

Mesdames et Messieurs

Jean-Luc Boesiger (DGEP),

Claude Howald( GIAP),

Nathalie Studli (SPG) (*remplacée par M. Baud*)

Silvia del Bianco (IJD), Gérard Desmeules (APFEGM) remplacé par Mme de Pinto

Muriel Pecorini (SRED)

\* \* \*

**F. Wittwer** ouvre cette 6<sup>ème</sup> séance de la commission HHS, en excusant les absences annoncées de Mmes Pecorini, Howald et Studli (aujourd'hui remplacée par

M. Baud, président de la SPG).

## 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2009

**F. Wittwer** signale en préambule que les procès-verbaux sont chaque fois que possible soumis aux personnes qui ont fait la présentation pour leur permettre de vérifier l'adéquation du compte rendu avec les propos tenus.

**Le procès-verbal du 27 septembre 2009 est adopté sans modification par les membres de la commission, avec leur remerciements à C. Fournier.**

**F. Wittwer** confirme la tenue d'une journée de travail de la commission HHS le 17 novembre prochain, dans un lieu encore à préciser.

**S. Duhoux** indique que la SPG, qui tient son assemblée des délégués le 3 novembre prochain, souhaiterait savoir d'ici là plus précisément quels éléments concrets (scenarii) seront discutés le 17 novembre, pour ainsi pouvoir les soumettre à la consultation de ses membres.

**F. Wittwer** ne peut s'engager à ce stade sur une telle requête. Il s'efforcera de communiquer l'essentiel des informations sur le déroulement de la journée du 17 novembre lors de la prochaine séance de la commission le 27 octobre.

## 2. Présentation des prestations des milieux des loisirs et du sport

**Service des loisirs de la jeunesse** - G. Chamoux  
(la présentation ppt sera jointe au PV de séance)

**G. Chamoux** commence par situer brièvement le contexte, relevant que les activités de loisir proposées par le service des loisirs de la jeunesse complètent les activités de l'école. Il rappelle l'organigramme simplifié du DIP, pour voir où se situe précisément le SLJ, dont la mission est clairement définie dans la loi:

- **élaboration, promotion et organisation de loisirs éducatifs pour les mineurs;**
- gestion des classes multicolores pour les élèves du primaire;
- formation des moniteurs (J+S) et subventionnement dans le cadre de l'encouragement au sport;
- réglementation en matière d'âge dans les cinémas.

Le SLJ est un petit service par sa taille, avec 50 collaboratrices et collaborateurs, mais il bénéficie en parallèle du service de nombreux personnel annexe (moniteurs, personnel auxiliaire, etc.).

Il travaille dans cinq domaines d'activités

- organisation et promotion d'activités pendant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires;
- gestion et organisation des classes multicolores de l'enseignement primaire;
- Jeunesse et sport: formation des moniteurs et subventionnement aux clubs ainsi que le nouveau programme J+S Kids;
- aides financières aux organismes de vacances et encouragement au sport pour les clubs (7-9 ans);

- réglementation de l'âge d'admission dans les cinémas et les spectacles et accès aux multimédias.

Durant les congés hebdomadaires, une centaine d'activités sont proposées le mercredi, réservées aux élèves de l'enseignement primaire, avec plus de 1'500 enfants inscrits; les activités sport-ados sont quant à elles destinées aux élèves du cycle d'orientation, avec près de 100 cours proposés pour 1'350 élèves inscrits. Les sorties à ski, surf et ski de fond concernent enfin l'ensemble de ces jeunes de 5 à 16 ans, avec 300 places disponibles et vite occupées.

**G. Chamoux** donne le détail de la fréquentation et des cours proposés en 2009, pour mettre en évidence le problème de capacité entre l'offre et la demande, en particulier s'agissant des activités du mercredi, avec des listes d'attente importantes qu'il est impossible de réduire faute de moyens suffisants.

Il évoque ensuite les impacts attendus du scénario "école le mercredi matin", avec des conséquences liées au déplacement des activités sur une autre plage horaire,

- soit en fin de journée:
  - conflit avec d'autres structures d'accueil;
  - occupation des locaux par d'autres usagers (adultes);
  - disponibilité des moniteurs (horaire et activité professionnelle);
  - impossible pour des activités à la journée (sorties à ski);
- soit le samedi matin:
  - déjà très occupé par les clubs sportifs ou activités des parents;
  - utilisation des locaux dans les écoles (accès et nettoyage);
  - recrutement des jeunes moniteurs (plus contraignant, sorties du week-end);
  - conflit avec les sorties ski-clubs pour adultes

Pour ce qui est de savoir quelle solution est la meilleure, **G. Chamoux** constate que l'avis varie suivant la position occupée. La réponse ne sera pas forcément la même pour tout le monde. Le plus important est toutefois de savoir qui doit être au centre de la réflexion, à savoir l'élève.

**F. Wittwer** remercie G. Chamoux pour sa présentation. Faute de question, il suggère d'enchaîner directement sur la présentation des milieux du sport.

### **Scenarii de l'harmonisation de l'horaire scolaire et la pratique du sport -**

Mmes Santiago et Bonvin  
(la présentation ppt. sera jointe au PV)

**E. Santiago** précise en préambule qu'il est difficile, pour le sport, d'isoler les enfants de 4 à 12 ans. Elle fait deux constats liminaires. Le premier part de l'enquête du SRED qui démontre l'importance de l'activité sportive dans la vie des jeunes élèves: 7 enfants sur 10 participent à des activités extrascolaires, dont les  $\frac{3}{4}$  font du sport. Le second repose sur le recensement de l'AGS, qui indique que 37'250 (juniors/mineurs) sont inscrits dans les clubs ou associations sportives genevoises sur un total de 132'352 sportifs "annoncés".

Les sports intérieurs et extérieurs ont été séparés, sachant que certains sports extérieurs (escalade, tennis, foot) se pratiquent parfois dans des salles, avec des répercussions induites importantes si l'horaire doit être décalé. A noter que,

parmi les possibilités de pratiquer du sport, soit la pause de midi et dès 16 heures, c'est la seconde qui offre la pratique la plus aisée.

Les trois scénarii proposés auront des répercussions importantes.

La première option, avec le mercredi matin d'école, a certes l'avantage de laisser les soirs et week-end libres mais aussi des inconvénients liés d'une part à l'occupation des infrastructures par des cours et d'autre part à un conflit avec les élèves du CO l'après-midi (mélange des âges, horaires de sport prolongés avec coûts de personnel induits).

La deuxième option, qui repose sur l'horaire continu et se retrouve dans l'organisation des classes sport-études du CO, offre trois avantages: elle libère les élèves plus tôt; elle permet aux parents d'être présents en soirée lors des activités sportives; elle laisse davantage de temps pour les devoirs. Elle a aussi trois inconvénients: elle supprime une journée complète de sport; elle pose un problème de recrutement, peu de moniteurs / entraîneurs étant disponibles en milieu d'après-midi; l'organisation des tournois scolaires devient plus problématique partant du fait que ces derniers se déroulent sur plusieurs mercredis.

La troisième option, soit l'horaire prolongé, permet de laisser le mercredi libre mais rend quasi impossibles des entraînements sportifs en soirée (devoirs, repos); les infrastructures du primaire s'en trouvent disponibles plus tard (on perd une heure d'entraînement); elle impose de rallonger l'horaire de l'utilisation des salles, d'où des coûts en personnel et en infrastructure et des nuisances.

Après avoir remercié Mme Santiago pour sa présentation, **F. Wittwer** ouvre la discussion.

**J. Fiorina** demande des précisions s'agissant du scénario 2, qui permettrait aux parents d'être plus présents.

**S. Bonvin** indique que de nombreuses activités sportives ont aujourd'hui lieu le mercredi après-midi, lorsque les parents travaillent. Ceux-ci seraient plus aptes à se libérer en fin de journée.

S'agissant des activités proposées par les clubs sportifs durant les vacances scolaires, **E. Santiago** précise que des stages sont organisés, ce qui induit une très forte demande de mise à disposition des salles, aussi en journée.

Notant que le nombre de juniors résulte de l'addition de l'ensemble des inscrits, **B. Riedweg** en déduit que l'enfant qui pratique plusieurs sports peut donc être compté plusieurs fois.

**S. Bonvin** confirme ce fait, ajoutant qu'à contrario les enfants qui font du sport dans le cadre du service des sports de la Ville mais ne font partie d'aucun club ou association ne sont pas inclus dans ce décompte.

**N. Keckeis** souhaite savoir ce qu'il en est de l'équitation.

**E. Santiago** explique que l'équitation, qui s'autogère totalement, n'a pas souhaité faire partie de l'AGS, tout comme le golf d'ailleurs.

**S. Bonvin** reconnaît qu'il serait important de prendre aussi ces sports en compte mais l'AGS manque d'information sur leur manière de fonctionner. A noter que la pratique de ces deux sports n'a pas d'impact en matière de salles.

**F. Wittwer** relève que le scénario du mercredi matin aurait donc pour désavantage de créer des conflits avec les élèves du CO le mercredi après-midi.

**S. Bonvin** confirme que les mêmes locaux, actuellement occupés le matin par les élèves du primaire, sont disponibles l'après-midi pour les élèves du CO. L'on assiste aussi à un "switch" qui s'est fait automatiquement entre les activités sportives et culturelles.

**F. Wittwer** demande si les autres cantons n'organisent donc pas de tournois scolaires, faute d'avoir le mercredi libre.

**G. Chamoux** répond que certains tournois ont lieu de manière fractionnée sur des journées prolongées et également sur le samedi. Le problème à Genève réside dans le fait que les terrains sont déjà très occupés le week-end par les adultes.

**E. Santiago** précise également que les différents championnats et interclubs se jouent durant les weekends et remplissent largement le calendrier des manifestations sportives.

**F. Wittwer** retient de la présentation les difficultés liées à la disponibilité non seulement des infrastructures mais aussi des entraîneurs et moniteurs.

**S. Bonvin** précise à ce propos que trois associations sur le canton (foot, tennis, badminton) disposent d'entraîneurs professionnels; c'est minime!

**G. Chamoux** souligne que, quel que soit le scénario retenu, le taux actuel de disponibilité en salles est en théorie à zéro sur toutes les tranches d'utilisation. Le service des écoles préférerait éviter le prolongement de l'horaire sur la journée, surtout au-delà de 22 heures.

**I. Widmer** reconnaît que l'occupation des salles est au maximum; tout est maintenant fonction de priorités et d'arbitrages. La question des 22 heures peut se discuter, un agent de sécurité engagé pour la fermeture des salles n'étant pas forcément plus cher qu'un concierge. La porte n'est donc pas fermée.

Cette solution, relève **G. Chamoux**, pose également des problèmes de nuisances (bruits, allumage des stades) et d'horaire tardif pour les jeunes.

**F. Wittwer** évoque aussi la question de l'introduction d'une troisième période d'éducation physique à l'école, plus précisément au CO (2 périodes actuellement), pour dire que celle-ci est d'actualité mais qu'elle pose des problèmes de mise en œuvre liés au taux d'occupation des salles et aux difficultés de recrutement des professeurs, que ce soit au niveau primaire ou secondaire.

**F. Wittwer** indique que la commission aura l'occasion de revenir sur les enjeux et les changements induits par une modification de l'horaire.

Ce d'autant plus, poursuit **S. Bonvin**, que la situation actuelle convient très bien aux milieux du sport car elle est connue et appliquée depuis bien longtemps.

**O. Baud** se réjouit de cette conclusion.

**S. Bonvin** rétorque que ce n'en est pas une. Sa remarque ayant été mal interprétée, elle choisit de la retirer, en ajoutant que le milieu du sport, conscient

de ne pouvoir influencer sur une décision prise au niveau politique, s'adaptera à une modification de l'horaire et en assumera les conséquences.

**F. Wittwer** retient que la situation actuelle permet de déployer toutes ces activités, qu'elle est considérée comme satisfaisante car connue mais que l'AGS et les milieux qu'elle représente ont les capacités de s'adapter à différentes situations.

Il donne la parole à M. Matthey pour la présentation de l'ARA, en précisant que celle-ci fait partie d'un autre projet, étroitement lié à la question des horaires scolaires, à savoir la manière d'harmoniser les prestations de l'ARA et les activités parascolaires.

### 3. Présentation des prestations de l'ARA - répétitoires scolaires

#### **M. Matthey**

(le rapport d'activité 2008 est distribué en séance, la présentation ppt. sera jointe au PV)

**M. Matthey** précise en préambule que les impacts d'un changement d'horaire sont moins nets en ce qui concerne l'ARA, du fait que celle-ci ne gère jamais les horaires qui sont le fruit d'une harmonisation tout à fait libre entre l'élève et le répétiteur. Il pourrait en revanche devenir plus difficile de trouver des répétiteurs à certaines plages horaires.

**M. Matthey** commence par un bref rappel historique, avant de souligner que la mission de base de l'ARA est toujours la même: apporter un soutien personnalisé, individualisé, à des jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires momentanées.

L'ARA a enregistré un développement significatif, une progression soutenue tant au niveau des élèves qu'en ce qui concerne les répétiteurs. Elle est ainsi passée de 120 élèves en 1963 à plus de 2'500 élèves en 1973; plus de 5'000 élèves ont bénéficié en 2007-2008 de l'aide de 2'395 répétiteurs.

La structure même de l'ARA serait incapable de gérer 10'000 élèves, sauf de trouver d'autres locaux et des répétiteurs, qui ne sont pas infinis.

La priorité est donnée aux plus jeunes; l'ARA ne prend pas les maturants, partant du principe qu'ils peuvent s'aider entre eux.

Les raisons qui poussent à demander un répétiteur sont diverses: l'élève a ainsi l'occasion de travailler avec un pair qui a ou a eu les mêmes intérêts il n'y a pas longtemps. Il peut travailler dans un milieu familial, hors de l'école, selon un horaire modulable.

Le répétiteur a quant à lui la responsabilité de son élève. Il gagne aussi en indépendance financière.

Les répétiteurs de l'ARA sont crédibles, motivés et encadrés. Ils sont issus d'une sélection; ils bénéficient d'un encadrement pédagogique: séances d'information, séminaires de formation, matériel pédagogique, bibliothèque. Leurs tarifs sont avantageux, toujours pour 60 minutes. Lorsque les services sociaux le jugent nécessaire, le département de l'instruction publique accorde une aide financière aux élèves pour le paiement de leurs répétitoires. La loi genevoise prévoit par ailleurs que tous les apprentis ont droit à une aide immédiate de 50% et qu'ils peuvent ensuite prétendre aux autres 50%.

En moyenne 1 élève sur 4 est subventionné. L'ARA gère administrativement toutes les subventions, ce qui génère un travail assez lourd.

La provenance des répétiteurs est multiple: pour 54% de l'Université, pour 33% du Collège, pour 10% des Écoles professionnelles HES et pour 3% de provenance diverse. Les parents choisissent volontiers les collégiens, en raison de leurs tarifs moins élevés et du fait de leur très grande proximité avec les élèves (coaching).

L'ARA a toujours eu le souci de contrôler l'efficacité de son action. Les parents, choisis de manière aléatoire, sont pour ce faire contactés pour donner leur avis sur les cours. 85% de gens se disent aujourd'hui satisfaits dès le premier répétiteur, 9% avec le deuxième et 3% avec le troisième. En tout plus de 97% (95% en moyenne sur les 10 dernières années) de parents sont donc satisfaits.

Les autres activités traditionnelles de l'ARA sont les suivantes:

- édition de matériel pédagogique, vendu à prix coûtant aux répétiteurs et à prix réel aux parents et aux personnes intéressées;
- formation et encadrement des répétiteurs qui s'occupent d'élèves rencontrant des difficultés en lecture;
- soutien aux enfants gravement atteints dans leur santé:
  - suivi de jeunes gravement malades: appuis individualisés, sous la forme de leçons particulières données le plus souvent à domicile mais aussi à l'hôpital lorsque les circonstances l'exigent;
  - encadrement en Pédiatrie, par des répétiteurs de l'ARA étudiants en médecine qui assurent quotidiennement une présence et permettent aux enfants de pratiquer des activités d'éveil enrichissantes, grâce à des ordinateurs portables. Ces répétiteurs animent également le Cyber Menthalo mis à la disposition des malades.  
L'Action Sabrina prend en charge la totalité du coût de ces prestations.
- Suivi d'élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires.

L'ARA s'est aussi lancée dans de nouvelles activités:

- une nouvelle structure, créée en étroite collaboration avec l'OFPC, permet depuis 2007 d'encadrer des jeunes non scolarisés : en stage ou désirant se préparer à un examen d'entrée en apprentissage, repasser un CFC après un échec ou encore se perfectionner après signature d'un contrat d'apprentissage.  
Les programmes sont personnalisés, concoctés à la carte. Le bilan établi en fin d'année a permis de constater que les jeunes ayant réellement suivi ces cours avaient finalement pu réaliser leur projet initial.  
Depuis la rentrée 2009, les apprentis envoyés à l'ARA par l'OFPC bénéficient du même suivi individualisé.
- L'ARA propose dans le cadre du GIAP, à l'intention d'élèves du parascolaire, deux ateliers extrascolaires, l'un visant à apprendre aux élèves à s'organiser pour faire leurs devoirs (6 séances structurées pour apprendre à apprendre, s'organiser, mémoriser), l'autre pour faire découvrir le plaisir de livre. Les élèves amenés à y participer sont choisis par les directeurs d'établissements et les enseignants. L'expérience, pour lors menée avec toutes les écoles de Chêne Bourg, va s'étendre dès janvier 2010 dans d'autres communes

demandeuses.

- L'ARA offre aux jeunes footballeurs du FC Aïre un appui scolaire pour faire leurs devoirs avant de commencer l'entraînement. L'objectif est d'apprendre aux enfants à se débrouiller et de leur montrer que l'école et le foot ne sont pas des antagonismes.
- Développement de répertoires de même type à Bruxelles.

Pour ce qui est des ressources, l'ARA est une association à but non lucratif. Le DIP verse une subvention à l'ARA et lui paie des honoraires en fonction de tâches spécifiques. L'ARA arrive ainsi à un financement propre de 40-45%.

Un élève qui bénéficie du soutien de l'ARA coûte administrativement moins de 7 francs par mois pour obtenir ce suivi.

Au niveau du personnel, l'ARA compte en tout 5 ½ postes.

Elle a cette année demandé une augmentation de subvention, les choses devenant difficiles.

**F. Wittwer** relève deux points qui ressortent de cette présentation: l'évolution de l'"espace éducatif" (au sens décrit par le professeur Testu) et la capacité de l'ARA à s'adapter aux réalités et demandes nouvelles. Un changement de dotation horaire n'aurait certes pas d'impact direct sur les prestations de l'ARA mais il doit néanmoins être pris en compte pour évaluer les possibilités d'améliorer la continuité des activités offertes par les différents prestataires (GIAP, ARA).

**G. Chamoux** souhaite savoir si l'ARA dispose de statistiques relatives au volume d'activité du mercredi versus le reste de la semaine.

**B. Matthey** répète que l'ARA n'a pas de prise sur les horaires, qui sont librement fixés entre les répétiteurs et les élèves. Les cours sont bien répartis sur la semaine. Une réduction du temps à disposition pourrait cependant rendre les choses un peu plus difficiles.

**D. Di Mare** retient que deux des activités proposées par l'ARA sont en lien avec la culture, soit la sensibilisation au plaisir de lire et la remédiation destinée aux élèves rencontrant des difficultés en lecture. Le repérage se fait-il ici sur la base d'observations des parents? **D. Di Mare** rappelle à ce propos la 3<sup>ème</sup> priorité du DIP, qui évoque un plan d'actions pour la lecture; une collaboration pourrait être développée à ce niveau.

**B. Matthey** précise que ces appuis pour la lecture sont de plus en plus demandés. Les élèves concernés sont suivis par des répétiteurs qui bénéficient d'une structure d'encadrement pédagogique et d'une formation théorique approfondie en lecture, toujours sous le contrôle d'enseignants spécialistes de la matière.

Pour répondre à **F. Wittwer** qui souhaite savoir si l'ARA dispose de statistiques par disciplines enseignées, **B. Matthey** indique que ces statistiques, une par ordre d'enseignement, sont systématiquement envoyées chaque année; elles devraient partir dans 15 jours - 3 semaines. Les disciplines les plus demandées sont les mathématiques, le français et l'allemand, en nette progression.

#### 4. Réponses aux questionnaires du SRED auprès des prestataires "L'horaire scolaire et les activités extrascolaires"

(présentation ppt. jointe au PV de séance)

**M. Spagnoli** annonce au préalable que certains points de sa présentation seront redondants avec des propos déjà entendus ailleurs; il s'en excuse.

Il rappelle que le périmètre concerné par l'enquête repose sur la problématique du temps scolaire, avec les alternatives horaires proposées dans le cadre de l'enquête (trois scénarii: mercredi matin, allongement journée et horaire continu). Deux aspects sont mis en évidence par rapport à ces alternatives d'horaires: la complémentarité et la concurrence en regard du temps disponible pour les activités extrascolaires (tout ce qui pris par l'augmentation de la dotation scolaire n'est plus libre pour les activités extrascolaire, sauf dans l'hypothèse de l'horaire continu).

La population visée est composée des différents catégories d'acteurs institutionnels. Ceux qui interviennent directement dans le cadre scolaire (c'est le cas notamment de certaines prestations culturelles) ne sont pas pris en compte.

Afin d'organiser cette population très hétérogène, deux dimensions sont retenues: la première s'articule autour du processus de production des prestations extrascolaire alors que la seconde porte sur le degré d'indépendance à l'égard de l'administration ou de l'autorité politique.

La population est divisée en deux groupes, soit

- les prestataires qui
  - fournissent des prestations extrascolaires
  - prennent en charge les enfants selon un horaire complémentaire à l'horaire scolaire
  - ont une vocation commune: fournir des prestations extrascolaires
  - Leur activité repose sur les ressources matérielles disponibles.
- Les partenaires qui
  - ne fournissent pas de prestations "extrascolaires" mais en bénéficient
  - sont représentatifs de groupes ou d'ensembles cohérents de populations
  - ont une vocation de promotion et de défense des intérêts collectifs de leurs membres
  - Leurs positions sont fondées sur des procédures de consultation internes reconnues et légitimes.

L'échantillon retenu est constitué de manière empirique sur la base du fichier d'activité mis à disposition par le Service des loisirs de la jeunesse, qui peut être considéré comme une bonne représentation du milieu des prestataires, dont on ne connaît pas à priori l'étendue réelle.

**M. Spagnoli** relève que l'approche comporte un certain nombre de limites et de réserves:

- il est surtout question des prestataires;
- les tendances observées se réfèrent à l'échantillon étudié;
- la représentativité n'est pas contrôlée et l'exhaustivité n'est pas acquise.
- les éléments chiffrés ont un caractère indicatif, les ensembles ne sont pas toujours comparables.

Sous l'angle des prestataires, les activités extrascolaires se répartissent entre différents domaines. Près de 60% des prestataires se consacrent aux activités sportives et aux jeux, 8.8% à la musique et au chant, 9.5% à la danse, au théâtre et au cirque, etc. 1/3 des prestataires est constitué d'associations non subventionnées ou de privés (particuliers, indépendants, écoles privées) et 2/3 d'associations et de clubs subventionnés.

S'agissant du type d'utilisation que ces prestataires font des horaires actuels, il est intéressant de noter que la moitié d'entre eux fait usage du mercredi matin (généralement associé à d'autres plages dans la semaine, presque aucun prestataire ne déclare une activité portant exclusivement sur le mercredi matin), alors que l'autre moitié fait un usage extensif du reste de la semaine (les après-midi principalement). Les variations en termes d'utilisation d'horaires sont importantes selon les types de prestataires. Les "privés" (particuliers, artisans, etc.) étant particulièrement concernés par la plage du mercredi matin (à 79%), et, à l'opposé, les clubs (plutôt relevant du sport) subventionnés ou non, et les associations non subventionnées faisant un usage plus fréquent des autres plages hebdomadaires. Les associations subventionnées (généralement plutôt caractéristiques du domaine culturel), montrent une légère prédilection pour les horaires d'activité incluant le mercredi matin.

Pour ce qui est des problèmes à résoudre, dans l'hypothèse du changement de l'horaire scolaire selon les 3 scénarii évoqués, il apparaît que 60% des sondés disent ne pas avoir de problème à s'adapter à l'introduction du mercredi matin, alors que les alternatives de l'allongement des journées ou de l'horaire continu, requièrent davantage d'ajustements pour une majorité de prestataires (entre 56 et 57%).

En matière de nature et de fréquence des problèmes, deux scénarii peuvent être assimilés, celui du mercredi matin et celui de la journée allongée. Dans les deux cas, le problème évoqué le plus souvent concerne l'organisation alors que le second, en fréquence, porte sur les locaux et les équipements. Dans l'hypothèse d'un horaire continu en revanche le problème le plus évoqué porte sur le recrutement du personnel d'encadrement. L'aspect financier ne constituerait pas un problème, selon l'avis de la majorité des enquêtés et pour tous les scénarii..

S'agissant des besoins à anticiper et des perspectives d'activité, seul le scénario d'horaire continu fait apparaître un besoin d'élargissement de la dotation actuelle sur toutes les rubriques: les finances et subventions sont ici évoquées de manière explicite au même titre que les locaux et équipements ou le personnel. Pour le scénario du mercredi matin, les besoins restent stables alors que pour la journée allongée, une diminution des besoins est anticipée, liée à une restriction des activités qu'une telle hypothèse induirait.

Dans la partie finale de l'enquête, les prestataires ont été engagés à formuler des préférences explicites, qui sont plutôt l'expression de la subjectivité des enquêtés. Quand la question est posée dans ces termes, les priorités changent et l'horaire continu l'emporte alors de peu sur le mercredi matin. Le scénario des journées allongées (lundi, mardi, jeudi et vendredi) se place assez loin derrière les deux scénarii précédents (mercredi matin et horaire continu), et est ainsi plus facile à "éliminer".

Le tableau de la page 14 donne les préférences des différents partenaires (rappel: organisations d'enseignants, de parents, de partenaires sociaux, etc.); il importe à ce propos de préciser qu'il est délicat d'en formuler une synthèse:

jusqu'où et à quelles conditions les partenaires sont-ils comparables entre eux ? A noter qu'à la différence des prestataires, chacun des partenaires se prononce clairement pour un scénario donné. Les avis sont plus tranchés et laissent moins de place à des solutions de repli (c'est pourquoi ils sont représentés sur un mode binaire par des 0 et des 1). Cela tient au degré de représentativité de ces organisations et au fait que leurs positions font l'objet d'un processus d'élaboration collective explicite.

Si on additionne simplement les préférences (ce qui doit être fait sous la réserve de comparabilité évoquée précédemment), on obtient un ordre de préférence analogue à celui qu'expriment les prestataires: l'horaire continu emporte le plus de préférence, et l'allongement des journées termine à la dernière place.

Enfin si on s'interroge sur les différences de nature, de vocation et de profil, de cette population hétérogène (prestataires et partenaires), en vue d'une synthèse, on peut retenir que pour les prestataires il existe une marge d'évolution illustrée par le passage de la faculté d'adaptation immédiate (les contraintes actuelles, page 12), qui donne l'avantage au mercredi matin, aux préférences relatives ou idéales (page 13), où l'horaire continu prend un léger avantage. Cette marge de manœuvre semble tributaire des besoins matériels qu'il faudrait satisfaire pour parvenir à cette solution.

En ce qui concerne les partenaires en revanche, si marge de manœuvre il y a, elle semble liée aux fondements culturels sur lesquels reposent leurs préférences (système de valeurs et intérêts collectifs, page 16). Le choix alors devrait se référer explicitement à l'agencement des priorités que l'intérêt général commanderait dans ce domaine.

**F. Wittwer** remercie M. Spagnoli pour sa présentation.

**N. Keckeis** souhaite savoir si les écoles de musique ont elles aussi répondu au questionnaire. La réponse de M. Spagnoli est positive. Elle demande par ailleurs des précisions quant à la signification des "-" mis en regard des chiffres du tableau des besoins à anticiper (page 11).

**M. Spagnoli** répond qu'il s'agit de points, pas de pourcentages. -9 signifie une petite baisse alors que -52 indique qu'une forte proportion de répondants anticipe une baisse de fréquentation. On peut s'attendre dans ce cas, que la baisse sera marquée.

**N. Keckeis** retient notamment de la présentation de M. Spagnoli que la préférence des sondés irait à l'horaire continu mais que ce qui poserait le moins de problème est l'introduction du mercredi matin.

**M. Spagnoli** confirme cette analyse: l'introduction du mercredi matin est plus facile à mettre en place dans l'immédiat; cette option pourrait constituer une solution intermédiaire, transitoire.

**S. Capeder** relève que le GAPP a eu quelques difficultés à répondre à ce questionnaire. La plupart des partenaires ont répondu sans l'information dont ils peuvent disposer aujourd'hui (notamment les enquêtes indépendantes conduites par les différents acteurs). Depuis que les parents sont informés du résultat des études, ils sont en cheminement, leur opinion évolue.

**S. Capeder** souligne encore que les options choisies peuvent varier selon

qu'elles sont envisagées comme préférences personnelles ou du côté de l'enfant, placé au centre du débat.

**F. Wittwer** rappelle que ces différents travaux, enquêtes et sondages ont pour objet de réunir un maximum d'informations, avant l'organisation formelle de la consultation. Un rapport sera ensuite rédigé pour mettre en évidence les différentes prises de position.

**P. Minten** demande quelle est la signification des astérisques inscrits dans le tableau de la page 14.

**M. Spagnoli** répond que les résultats présentés laissent apparaître une position identique entre l'ASPEM (association des parents d'élèves des écoles de musique) et la SPG (société pédagogique genevoise), soit aucune préférence formulée (0). Mais il importe de noter que la signification n'est pas la même dans ces deux cas, l'ASPEM se déclare disponible à envisager de manière égale les trois scénarii, alors que la SPG les rejette de manière égale, préférant le statu quo.

A noter qu'un certain nombre de prestataires interrogés ont aussi exprimé de l'indifférence à l'égard des trois scénarii proposés, préférant parfois de manière explicite le statu quo. Mais comme une telle hypothèse n'était pas envisagée par le dispositif d'enquête, une mesure précise de cette catégorie de répondants n'est pas disponible (entre 13 et 15% environ).

**F. Wittwer** indique que la commission aura l'occasion de revenir sur ces éléments. Avant de conclure la séance, il précise encore qu'un moment de la prochaine séance sera consacré aux retours de l'enquête réalisée sur les devoirs; il s'agira aussi de réfléchir à la manière d'organiser et de rentabiliser le mieux possible la journée du 17 novembre.

**La prochaine réunion extraordinaire de la commission HHS  
aura lieu**

**le mardi 27 octobre 2009  
de 17h00 à 19h00**

Département de l'instruction publique, Salle 2

La séance est levée à 19h00.